

Tsoung Tou, dans les provinces de Chan Toung, Chan Si et Ho Nan dont les gouverneurs relevaient directement de l'administration centrale. Le Gouverneur-Général et le Gouverneur étaient désignés ensemble sous le titre de *Tou Fou* ou de *Liang Youen*.

Au-dessous du Fou t'ai était placé le *Pou Tcheng Che-se* ou *Fan t'ai*, le trésorier; puis le *Ngan tch'a Che-se* ou *Nié t'ai*, le juge provincial; ces deux fonctionnaires étaient désignés comme les deux principaux fonctionnaires du gouvernement provincial *Fan Nié Liang Se*. Ensuite venaient le *Yen Yun Che-se*, Surintendant du Commerce du Sel, et le *Liang Tao*, Intendant du grain; l'ensemble de ces hauts fonctionnaires principaux était appelé *Tou Fou Se Tao*, et les quatre derniers (*Se Tao*) formaient le Conseil d'administration provincial qui résidait dans le chef-lieu; il fallait y ajouter le *Hio Youen*, *Hio Tcheng* ou *Hio t'ai*, Directeur de l'Éducation.

L'administration d'un circuit était confiée à un *Fen Siun Tao* ou *Tao T'ai*, d'un *fou* à un *Tche Fou*, d'un *t'ing* à un *T'oung Tche*, d'un *tcheou*, à un *Tche Tcheou*, d'un *hien* à un *Tche Hien* (du mot *tche*, savoir). Cependant les administrateurs de quelques *t'ing* et *tcheou* étaient indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne dépendaient pas d'un *tche fou*, mais qu'ils relevaient directement d'un *tao t'ai* ou du gouverneur provincial. On faisait précéder les noms de leurs titres par les mots *Tche Li* (qui indiquaient qu'ils n'étaient pas subordonnés à un *Tche Fou*).

Enfin dans l'ordre militaire il fallait compter dans les provinces le *Tsiang Kiun*, général tartare (il n'y en avait pas dans le Tche Li, le Chan Toung, le Ho Nan, le Ngan Houei, le Kiang Si, le Hou Nan, le Kouang Si, le Yun Nan et le Kouei Tcheou) et le *T'i Tou*, commandant en chef dont le gouverneur remplissait les fonctions dans les provinces de Chan Si, Chan Toung, Ho Nan, Ngan Houei, Kiang Si<sup>1</sup>.

Le Gouvernement de la République a à sa tête la *Présidence* (*Ta Tsoung T'oung*) : L'Assemblée nationale avait nommé les deux premiers Présidents provisoires, Soun

1. Henri CORDIER, dans la *Géographie Bong*.